



PRÉFÈTE D'INDRE-ET-LOIRE

PRÉFECTURE

DIRECTION DE LA  
COORDINATION DES  
POLITIQUES PUBLIQUES ET  
DE L'APPUI TERRITORIAL

Bureau de l'Environnement

Affaire suivie par :  
Nathalie GAUTIER  
☎ : 02.47.33.13;26

Mél : [nathalie.gautier@indre-et-loire.gouv.fr](mailto:nathalie.gautier@indre-et-loire.gouv.fr)

S:\DCPPAT\_BDE\GAUTIER\TRANSPORT DE DECHETS\

RECEPISSE DE DECLARATION POUR  
L'EXERCICE DE L'ACTIVITE  
DE TRANSPORT  
DE DECHETS

COMPLEMENT POUR DEUX CAMIONS

**LA PREFÈTE DU DEPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE, Chevalier de la  
Légion d'Honneur, Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

**VU** le Code de l'Environnement - Livre V - Titre IV relatif aux déchets,

**VU** le Code de l'Environnement - Livre V - Titre 1<sup>er</sup> relatif aux installations classées  
pour la protection de l'environnement – R 541-49 et suivants

DELIVRE à l'entreprise : BS ENVIRONNEMENT

dont le siège social est situé : Zone Industrielle de Martigny  
37210 Parçay Meslay

**RECEPISSE** de sa demande arrivée le 4 octobre 2018,  
relative à son activité de **transport par route** des déchets suivants pris en charge :

**- DECHETS DANGEREUX et NON DANGEREUX**

Le nombre des véhicules affectés au transport étant de : **11 véhicules.**  
**RECEPISSE n°T03/12/3**

Ce récépissé doit être présenté à toute réquisition des agents chargés du  
contrôle, en application de l'article R.541-53 du code de l'environnement.

*La validité de ce récépissé est valable 5 ans, soit jusqu'au 4 Octobre  
2023.*

Fait à TOURS, le 14 mai 2019

POUR COPIE CONFORME

CAMION N°: 1/11

Pour la Préfète et par délégation  
La Cheffe de Bureau

  
FRÉDÉRIQUE AURY